

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 24 Mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le Vingt Quatre Mars, à 20 Heures 30, Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUBOé Jean-Marc, Maire.

**Présents :** M.M DUBOé – KOSMIDROWICZ – FRECON – Mmr BOUDES - Mr JOURDE – Mme PUJOL – Mr DE BARROS - LELEU – COLOMBIER – SOULIE - Mme ASTOUL – Mme DEL CONFETTO- Mme GEORGELIN - DONA –

**Absents excusés :** Mme LOUIS –

**Madame DEL CONFETTO a été nommé(e) secrétaire de séance.**

**- Vote du Compte administratif 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur KOSMIDROWICZ Richard, Maire Adjoint, délibérant sur le compte administratif .2020 dressé par Mr DUBOé Jean-Marc, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultats reportés		126 790,52		22 848,70		149 639,22
Opérations de l'exercice	388 809,71	408 446,76	155 133,06	149 427,18	543 942,77	557 873,94
<b>TOTAUX</b>	388 809,71	535 237,28	155 133,06	172 275,88	543 942,77	707 513,16
Résultat de clôture		146 427,57		17 142,82		
Résultat clôture CCAS						
Restes à réaliser			44 372,14	24 104,33	44 372,14	24 104,33
<b>TOTAUX CUMULES</b>	388 809,71	535 237,28	199 505,20	196 380,21	588 314,91	731 617,49
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		146 427,57	3 124,99			143 302,58

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

---

## Adhésion au groupement de commandes pour les marchés de travaux de voirie communautaire et communale

- Monsieur le Maire explique que depuis la fusion, la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet s'est dotée d'un service Achat Commande Publique. Dans un souci d'achat responsable et d'économies d'échelle, il est proposé de regrouper un certain nombre de marchés avec les communes et syndicats étant intéressés.
- Aussi, il est proposé de constituer un groupement de commandes, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de lancer cette consultation sous cette forme.
- Pour mener à bien cette procédure, il est proposé de désigner la Communauté d'Agglomération comme coordonnateur et de la charger de préparer la passation des marchés pour l'ensemble des membres du groupement.
- Des conventions de groupement de commandes par type de marchés seront mises en place et permettront à chacune des entités de gérer en direct ses marchés.
- Compte-tenu de l'intérêt à participer à ce groupement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis sur la participation de la commune ou du syndicat à la constitution de ce groupement de commandes, et de l'autoriser à signer la convention à intervenir.
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique définissant les règles de fonctionnement des groupements de commandes,
- Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Où il cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité**

⇒ **APPROUVE** la participation de la commune/ du syndicat au groupement pour les marchés suivants :

➤ Travaux de voirie communautaire et communale

⇒ **APPROUVE** la mise en place d'une convention constitutive du groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération pour chaque marché suivant le modèle type ci-joint,

⇒ **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE** ou toute personne qu'il aura désignée, à signer cette convention,

⇒ **AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE**, à signer pour la collectivité les marchés, accords cadres et marchés subséquents issus du groupement de commande sans distinction de procédure et de montant et lorsque les dépenses sont inscrites au Budget.

⇒ **DÉSIGNE** la Commission d'Appels d'Offres du coordonnateur, l'instance chargée d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché.

---

- **Résultat de la commission d'appel d'offres « Travaux accessibilité nouveau cimetière »**

- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante, les travaux d'accessibilité du nouveau cimetière et indique que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 Mars 2021 pour examiner les offres reçues :

Entreprise LACLAU, pour un montant de 16 570,40€ H.T soit 19 884,48€ T.T.C

Entreprise sarl FOURNIER, pour un montant de 30 019,00€ H.T soit 36 022,80€ T.T.C

Entreprise EIRL DIAS HERNANI, pour un montant total de 7 000,00€ H.T soit 8 400,00€ T.T.C, pour l'aménagement du cimetière

Entreprise EURL JORIS DIAS TERRASSEMENT, pour un montant total de 2 600,00€ soit 3 120,00€ T.T.C, pour des travaux de terrassement pour la création d'allées

- Monsieur le Maire indique qu'après avoir examiné les différentes offres, la commission d'appel d'offres a choisi les mieux disant, à savoir les entreprises EIRL DIAS HERNANI, pour un montant de 7 000,00€ H.T soit 8 400,00€ T.T.C et EURL JORIS DIAS TERRASSEMENT pour un montant total de 2 600,00€ H.T soit 3 120,00€ T.T.C.

- Il demande l'avis de l'assemblée.

- Oui Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de retenir les entreprises EIRL DIAS HERNANI, pour un montant de 7 000,00€ H.T soit 8 400,00€ T.T.C et EURL JORIS DIAS TERRASSEMENT pour un montant de 2 600,00€ H.T soit 3 120,00€ T.T.C et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

---

- **Conventions de transfert de voirie au domaine communal : « Lotissement les Jardins de Florentin » et « Lotissement La Saussié »**

- Monsieur le Maire donne de deux convention de transfert de la voirie après réalisation des travaux, l'une concernant le « Lotissement Les Jardins de serres » et l'autre concernant le « Lotissement la Saussié ».

Le lotisseur SARL RIGAL TERRAINS s'engage à réaliser à ses frais, les voies, les réseaux (eau potable, eaux pluviales, eaux usées, électricité, France télécom et éclairage public) et équipement communs du lotissement, conformément aux règles de l'art, et aux conditions techniques prévues dans le programme des travaux annexés au dossier des deux lotissements.

La commune de FLORENTIN s'engage à incorporer dans le domaine public la totalité des voiries et équipements communs des lotissements « Les Jardins de serres » et de « La Saussié », lorsque les travaux seront achevés et conformes, réceptionnés définitivement, lorsque les plans de récolement des ouvrages exécutés et l'ensemble des PV seront fournis et enfin lorsque 70% des constructions prévues sur les lotissements seront achevées.

-Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée.

-Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à 13 voix pour et une abstention , décide de donner un avis favorable aux conventions de transfert de voirie au domaine communal pour les deux lotissements suivants : Le Lotissement Les Jardins de Florentin et le Lotissement La Saussié.

**Questions diverses :**

- **Travaux nouveau cimetière et Colombarium** : Christine BOUDES évoque la nécessité de prévoir dès à présent la mise en place d'un nouveau columbarium. Il ne reste que 2 places sur celui existant. Il est évoqué également le déplacement de l'espace « déchet » dans le nouveau cimetière lors de la réalisation des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- **Nettoyage et remise en état « Lavoir de Moulayrolles »** : Jean-Louis LELEU annonce qu'il a procédé au nettoyage et remise en état du lavoir de « Moulayrolles » accompagné de Damien Colombier.
- **Travaux épareuse** : il est demandé à Frédéric JOURDE d'anticiper le passage de l'épareuse pour le fauchage des accotements.

**Présentation modification N°1 PLU**: Monsieur le Maire donne lecture de la délibération communautaire relative à la modification N°2 du PLU de FLORENTIN qui va être présentée lors du prochain conseil communautaire.

---

**Ouverture 4<sup>ème</sup> classe**

- Monsieur le Maire indique à l'assemblée délibérante qu'il y a une possibilité d'ouverture de 4<sup>ème</sup> classe. Mr DE BARROS expose que l'ouverture d'une 4<sup>ème</sup> classe est décidée à compter de 84 élèves. A ce jour, il y a 82 élèves inscrits. Monsieur le Maire indique que la commune soutiendra bien entendu l'ouverture éventuelle d'une 4<sup>ème</sup> classe et rappelle que la compétence scolaire est de la responsabilité de la communauté d'Agglomération GAILLAC GRAULHET.

La séance est levée à 22 Heures 45

La Secrétaire de séance.  
Mme DEL CONFETTO

Le Maire.  
Mr DUBOÉ

